

Moveo Boost

CAHIER DES CHARGES

ACCORD CADRE

Comprenant le règlement de la consultation et le descriptif technique particulier

6 novembre 2017

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement vers le marché des PME innovantes de son écosystème le pôle de compétitivité MOV'EO lance une consultation pour renforcer sa proposition de valeur auprès de ses membres PME franciliens opérant dans le domaine de la mobilité et de l'automobile.

Ce programme d'accompagnement nommé Mov'eoBoost est cofinancé par le Fonds Européen De Développement Régional et par la Région Ile de France. Les compétences recherchées sont décrites dans le descriptif technique particulier, partie 2 du présent cahier des charges.

MOV'EO

Technopôle du Madrillet
Avenue Galilée BP 20060
76801 St Etienne du Rouvray
moveoboost@pole-moveo.org

1.2. OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation vise à couvrir les besoins en accompagnement de PME, dans le cadre du projet Mov'eoBoost, dans leur stratégie d'innovation, leur stratégie commerciale, et leur stratégie internationale.

Elle a pour objectif de sélectionner des consultants capables de fournir des prestations à haute valeur ajoutée dans les entreprises de la filière automobile et mobilité francilienne.

1.3. PROCEDURE UTILISEE

Réglementation

La procédure utilisée, est une procédure adaptée ouverte en application de l'article 10 du décret d'application n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics.

Description de la procédure

Cette consultation a pour objet de mettre en place par le biais d'un accord-cadre, un référencement de prestataires pour le besoin défini dans le Descriptif technique particulier - partie 2 du présent cahier des charges.

Phase 1 : accord-cadre

Les prestataires référencés à l'issue de la procédure « accord-cadre » (selon les critères détaillés au paragraphe 1.9) seront remis en concurrence dans le cadre des marchés subséquents, pendant toute la durée de l'accord cadre, au gré de la survenance des besoins de MOV'EO.

Pour chaque marché « accord-cadre », MOV'EO sélectionnera les prestataires sur la base de leurs compétences et expériences vis-à-vis du cas à traiter, en s'appuyant sur la grille de choix en annexe 1. Une note inférieure à 50 est réthibitoire. La sélection vise à obtenir un pool de cinq experts par thématique. Chaque prestataire peut se positionner sur deux thèmes maximum, en précisant la thématique sur laquelle il souhaite se positionner prioritairement.

Phase 2 : marchés subséquents

Pour chaque marché subséquent, MOV'EO mettra en concurrence les 5 prestataires (maximum) retenus par un email qui décrira avec précision le besoin de MOV'EO précisant l'objet de la prestation, la nature et la description des livrables, le lieu, la date, le délai de réalisation de la prestation et le délai de réponse au marché subséquent.

Le choix final du consultant retenu sera réalisé par le Dirigeant de l'entreprise aidée.



En aucun cas, l'absence de réponse ou le refus explicite d'une commande ne valent exclusion du référencement. Dans tous les cas, le choix du ou des consultants fera l'objet d'un écrit qui sera archivé chez MOV'EO.

1.4. DUREE DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord cadre est conclu jusqu'au **31 décembre 2019 inclus**. En cas de défaillance d'un ou plusieurs consultants retenus, il pourra être nécessaire de relancer une consultation avec un nouvel accord cadre. La durée du présent accord cadre pourra être tacitement prorogée en cas de prolongation du programme Mov'eoBoost au-delà du 31 décembre 2019.

1.5. LIEUX D'EXECUTION DE L'ACCORD-CADRE

Périmètre de la Région Île-de-France.

1.6. DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES

Le **lundi 8 janvier 2018 à 12h**.

1.7. CONTENU ET MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Contenu du DCE

- * Le présent Cahier des Charges (incluant le Règlement de la consultation-partie 1 et le Descriptif technique particulier-partie 2)
- * L'attestation sur l'honneur
- * Le Bordereau de prix unitaire (BPU)

Mise à disposition du DCE : par voie électronique

Conformément à l'article 14 du décret précité, MOV'EO met à disposition le dossier de consultation :

- * sur demande par voie électronique à l'adresse suivante : moveoboost@pole-moveo.org
- * par téléchargement sur le site de MOV'EO : www.pole-moveo.org

Modifications éventuelles du DCE

Des modifications de détails au dossier de consultation pourront être apportées par MOV'EO. La communication de ces modifications sera diffusée sur le site de MOV'EO à l'adresse précitée.

1.8. PRESENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- * L'attestation sur l'honneur jointe signée
- * La copie du ou des jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- * Le RIB du candidat
- * L'offre, comprenant :
 - Le dossier technique signé (15 pages maximum) comprenant :
 - ▶ Une page de garde avec le nom de l'entreprise, les coordonnées de l'entreprise et d'un ou plusieurs contacts directs, le N°SIRET, le code NAF, le N° de TVA le cas échéant
 - ▶ Une brève présentation de la société
 - ▶ Un point sur le positionnement et les facteurs différenciateurs de l'offre proposée par la société
 - ▶ Une présentation de l'équipe dédiée et de ses compétences (noms et curriculum vitae des intervenants proposés)
 - ▶ Les références et expériences de la société, idéalement dans la filière automobile et mobilité : exemple(s) de projet(s) conduit(s) dans un cadre similaire



- ▶ La présentation des prestations et des livrables associés, proposés en réponse aux exigences du besoin décrit dans le descriptif technique particulier (partie 2 du présent cahier des charges)
- Les prix des prestations à réaliser dans le cadre des marchés subséquents (à présenter dans le BPU ci-joint) :
 - ▶ Prix d'une demi-journée d'intervention
 - ▶ Prix d'une journée d'intervention
- Ces prix comprennent :
 - ▶ Toutes les prestations énumérées au paragraphe 2.2
 - ▶ D'une manière générale l'ensemble des exigences exprimées ci-après

1.9. CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Après vérification de la conformité des candidatures, les offres seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

Critère 1 - Valeur technique de l'offre : Pondération 70% sur les points suivants :

- Expérience dans les PME/TPE industrielles et/ou Innovantes de la filière automobile et mobilité : 25%
- Capacité d'accompagnement et de pédagogie pour permettre à l'entreprise d'être autonome dans sa réflexion stratégique : 20%
- Méthodologie déployée dans l'approche proposée : 15%
- Compétences de l'équipe impliquée dans la réalisation des prestations : 10%

Critère 2 - Prix proposés : Pondération 30%

Toutes les propositions d'accompagnement dépassant le seuil de 1 100 € HT par journée d'accompagnement et/ou 550 € HT par demi-journée d'accompagnement ne pourront être retenues.

A l'issue du classement, seuls les candidats ayant obtenu les notes les plus élevées sur l'ensemble des critères seront retenus dans le cadre du référencement.

Pour ce contrat cadre, seront retenus 5 candidats au maximum par thématique.

MOV'EO se réserve le droit de déclarer l'accord-cadre infructueux ou sans suite si les offres retenues sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, ou si les offres reçues sont en inadéquation avec la demande.

Les prestataires référencés seront sollicités au gré des besoins de MOV'EO, dans les conditions décrites à l'article 1.3 du présent cahier des charges.

1.10. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La remise des dossiers s'effectuera uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

moveoboost@pole-moveo.org

Les dossiers reçus ne seront pas ouverts avant le 8 janvier 2018 à 12h (article 1.6 du présent cahier des charges).

Les dossiers reçus après la date et l'heure limites fixées à l'article 1.6 ne seront pas analysés et seront renvoyés à leur auteur.

1.11. FORME DES PRIX

Les prix proposés dans l'offre sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que les frais administratifs et de repas.

Les frais de déplacement et d'hébergement pourront être prise en charge pour les consultants non basés en Ile-de-France sur justificatifs.

La demi-journée d'intervention est d'une durée de 4h hors temps de déplacement.

1.12. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SUR DEMANDE DE MOV'EO PAR LES CANDIDATS SELECTIONNES

A l'issue de la sélection des candidats, le référencement à cet accord-cadre ne sera attribué définitivement qu'après la production des documents suivants :

- * **Attestation de régularité fiscale** (de moins de 6 mois)
- * **Attestation de régularité sociale** (de moins de 6 mois)
- * **Attestation d'assurance de responsabilité civile** (en cours de validité)

Ces documents seront éventuellement demandés par MOV'EO lors de la communication aux candidats de la décision du comité de sélection.

1.13. INFORMATIONS DIVERSES

- * Le financement de MOV'EO est réalisé partiellement par des aides européennes (fonds FEDER).
- * Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).
- * Les propositions doivent être rédigées en langue française
- * Les variantes ne sont pas autorisées
- * Les options ne sont pas autorisées
- * Cet accord cadre n'est pas alloti
- * Le délai de validité des offres remises est de soixante jours
- * Pour obtenir tous renseignements complémentaires (questions administratives ou techniques)

Les candidats devront faire parvenir une demande écrite par courriel à l'adresse suivante :

moveoboost@pole-moveo.org

La liste des questions posées et des réponses apportées sera diffusée sur le site de MOV'EO.

Modalités de paiement des prestations

Le règlement des factures se fera après réalisation de la prestation par virement bancaire ou par chèque bancaire. Le délai global de paiement est de quarante-cinq jours.

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction du présent cahier des charges.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE PARTICULIER CONCERNANT LES MARCHES SUBSEQUENTS

2.1. CADRE

Pôle de compétitivité représentant 380 adhérents du secteur de l'automobile et de la mobilité, MOV'EO est situé sur deux régions, Ile-de-France et Normandie. Ses missions principales sont de :

- * **Générer** des projets collaboratifs de R&D
- * **Ancrer et développer** les activités de recherche sur nos territoires
- * **Accompagner** la mise sur le marché des innovations de nos membres

L'automobile, face à des enjeux considérables, est en train de connaître une mutation rapide et profonde. Urbanisation croissante, affectation de l'espace public, enjeux environnementaux et de santé publique, nouvelles mobilités, changement des comportements, intégration du numérique, nécessité de limiter les inconvénients de l'automobile pour la collectivité et d'en maximiser les avantages pour les clients. La mobilité de demain doit être plus propre, plus économe, plus sûre, plus autonome et plus connectée.

La mise en place de nouveaux services de mobilité doit permettre de conjuguer offre de mobilité individuelle ou collective et de s'assurer de leur complémentarité dans l'espace et le temps mais également de répondre à des besoins différents (agrément, travail...) et à des populations variées (vieillesse, handicap, famille, étudiants...).

Dans ce paysage changeant, l'innovation est un levier puissant pour permettre au secteur de rebondir. Les défis de la mobilité du futur exigent que les acteurs travaillent ensemble en mode collaboratif en utilisant toutes les compétences de l'écosystème et en développant des projets d'expérimentation.

Les PME/PMI sont des acteurs essentiels de cette mutation mais elles ont besoin d'être plus compétitives et de monter en compétences.

Le programme Mov'eoBoost vise à accompagner les PME/PMI de la filière Automobile & Mobilité dans leur développement au travers d'actions ciblées en faveur d'une meilleure structuration de leur processus d'innovation, de leur stratégie et de leur rayonnement à l'international.

Mov'eoBoost s'adresse aux entreprises et/ou groupements d'entreprises de type PME/TPE travaillant en tout ou partie dans la filière Automobile et Mobilité, et dont le siège social se situe en Ile-de-France.

Dans ce cadre, MOV'EO lance un appel à candidatures pour sélectionner les consultants qualifiés auxquels seront confiés, après mise en concurrence, les prestations concernant les marchés subséquents décrites ci-après.

Notre démarche

Les modalités d'intervention du programme Mov'eoBoost dans les entreprises résultent d'un choix d'approche par étapes successives courtes, continues ou discontinues, permettant de :

- * Tenir compte du manque de ressources et de disponibilité dans les PME, de leur permettre d'acquérir ou d'améliorer à leur rythme, de façon continue ou discontinue, leurs capacités pour innover ; renforcer leur stratégie, et rayonner à l'international
- * Donner l'opportunité de choisir son parcours de progrès en fonction de priorités d'entreprise ;
- * Valider formellement à chaque étape des acquis et la motivation-implication de la PME ;
- * Laisser si nécessaire un temps de maturation (ou de respiration) entre les étapes ;
- * Transférer des approches et de produire des résultats concrets et utiles à la PME à chaque étape.

Objectif de l'accompagnement

L'objectif de Mov'eoBoost est d'accélérer le développement des entreprises à fort potentiel et des groupements d'entreprises de l'écosystème automobile et mobilité fédéré par le pôle de compétitivité MOV'EO. Pour ce faire, des accompagnements ciblés et de qualité seront proposés sur 3 axes : Innovation, Stratégie et développement, International. Le projet vise à accompagner 36 entreprises et/ou groupements d'entreprises sur la période de mise en œuvre (2 ans).

Principales actions présentées

* Axe 1 : Innovation

Cette action vise à accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation. Avec plus de 380 membres, 405 projets labellisés, MOV'EO est un lieu d'excellence scientifique et technique où se construisent des collaborations durables entre les différents acteurs de l'écosystème de l'automobile et de la mobilité.

L'objectif est de proposer des accompagnements ciblés pour permettre aux entreprises d'optimiser leur stratégie d'innovation. Cela passe notamment par :

- ✓ Un diagnostic, état de l'art, positionnement concurrentiel
- ✓ Une stratégie/Management de l'innovation (ingénierie de projet)

- ✓ L'Open innovation et gestion de la relation grand compte/PME (PI, juridique, aide à la décision, modèle économique, accord de consortium...)
- ✓ Le Marketing de l'innovation.

* Axe 2 : Développement stratégique

Cette action vise à accompagner les entreprises dans leur développement stratégique. MOV'EO accompagne ses entreprises jusqu'à la mise sur le marché des produits et services, notamment à travers son comité MBA (MOV'EO Business Accelerator)) réunissant des experts marchés et *Business development*.

L'objectif est de proposer des accompagnements ciblés pour permettre aux entreprises d'optimiser leur stratégie et accélérer leur développement. Cela passe notamment par :

- ✓ Stratégie d'entreprise (plan de développement, modèle économique, levée de fonds, RH, juridique, organisationnel, alliances...)
- ✓ Stratégie commerciale (veille, Propriété intellectuelle, négociation de contrats...)
- ✓ Développement commercial (veille, chargé d'affaires, prospection, participation à des salons, événementiel dédié, sourcing de partenaires, réponse aux appels d'offres...)
- ✓ Marketing et webmarketing (réseaux sociaux, blog, supports de communication...)
- ✓ Coaching, mentorat

* Axe 3 : International

Depuis sa création, le pôle accompagne ses membres dans leur développement à l'international par l'organisation de missions collectives dans 3 zones cibles : Europe, Asie et Amérique du Nord. Depuis 2009 ce sont 22 missions organisées, plus de 300 organismes accompagnés (dont 50% de PME et ETI) et 29 partenariats concrétisés en partenariat avec la DGE et Business France.

L'objectif est de proposer des accompagnements ciblés pour permettre aux entreprises d'accroître leur développement à l'export et leur présence à l'international. Cela passe notamment par :

- ✓ Action d'intelligence économique à l'international
- ✓ Etudes de marchés
- ✓ Sourcing de partenaires ou représentants locaux
- ✓ Communication dédiée adaptée aux marchés visés
- ✓ Salons internationaux
- ✓ Stratégie export (coaching, juridique...)
- ✓ Développement commercial à l'international

Chaque candidat est libre de proposer des sous- axes de travail complémentaires qui lui semblent pertinents.

2.2. OBJET DES MARCHES SUBSEQUENTS

Les marchés subséquents concernent la réalisation d'interventions en entreprise de spécialistes (consultants) pour réaliser des missions d'accompagnement sur les thèmes définis dans l'article 2.1.

La mission du consultant retenu consiste à assurer une ou plusieurs des prestations suivantes dans l'entreprise concernée sur une durée de 4 (quatre) mois à 6 (six) comportant :

- * 5 journées d'interventions du consultant dans l'entreprise confiée

A l'issue de ce programme, des acquis doivent être validés par l'entreprise, le consultant, et MOV'EO : élévation du niveau de maturité de dirigeants, enjeux définis pour l'entreprise, intégration de connaissances, maîtrise d'outil de décision, dispositions, prise de décisions, évolution d'organisation, étape-avancée sur un projet, décision d'action, décision d'un projet...

L'attributaire qui réalisera toutes ces prestations sera rétribué par journées ou demi-journées selon le rythme choisi.

Parallèlement, MOV'EO établit une convention d'adhésion au programme avec l'entreprise sur la base de l'offre du consultant, préalablement validée par MOV'EO.

L'offre du consultant précisera obligatoirement :

- * Les objectifs de l'entreprise
- * Le contenu des prestations avec les références aux différents outils utilisés
- * La durée en jours et l'étalement dans le temps
- * Les livrables, dont les objectifs chiffrés d'amélioration des performances

2.3. AUTRES EXIGENCES DE MOV'EO VIS-A-VIS DES CONSULTANTS

Exigences concernant le contenu des prestations

- * Le suivi rigoureux des objectifs indiqués dans l'offre de l'attributaire
- * Le jalonnement du projet en organisant des revues d'avancement avec MOV'EO
- * La communication obligatoire à MOV'EO :
 - Des documents pédagogiques et supports de l'action communiqués aux participants. (MOV'EO garantissant la confidentialité)
 - Des compte-rendu des travaux réalisés et de l'avancement de l'accompagnement (réussites – points durs), qui peuvent être les mêmes que ceux qui sont communiqués par le consultant à l'entreprise.
 - Des documents concernant le contrôle des connaissances acquises, à faire à l'issue de chaque accompagnement
- * La rédaction d'un rapport de fin de mission avec le rappel des objectifs visés, des résultats obtenus et des recommandations du consultant pour la suite.

La remise de ces documents conditionne le paiement

Exigences concernant l'organisation des prestations

Avant le démarrage de chaque mission, le consultant communique à MOV'EO :

- * La fiche pédagogique liée à la mission d'accompagnement qui doit notamment préciser :
 - Les objectifs de l'action
 - Le détail du programme de la mission

Avec ces éléments, MOV'EO peut alors communiquer au consultant le feu vert pour démarrer les prestations. Le début d'intervention ne peut pas se faire sans cet accord.

Au cours de la réalisation des prestations le consultant communique à MOV'EO :

- * Avant la première intervention de la mission, la (ou les) date(s) de prestations prévues, ce qui permet à MOV'EO de lui communiquer les feuilles d'émergence préremplies à faire signer.
- * A l'issue de chaque intervention, la feuille d'émergence originale et conforme, accompagnée de la facture correspondante
- * A la fin de chaque mission :
 - Les fiches individuelles d'évaluation « à chaud » de l'action menée, complétées par les participants.

Exigence concernant le suivi administratif des prestations

Sur le plan administratif, une attention particulière du consultant concernant l'encadrement des missions d'accompagnement est demandée. Vis-à-vis de nos financeurs, nous devons respecter les règles liées à ce contexte, dont notamment :

- * La signature des feuilles d'émergence par les participants, le matin et/ou l'après-midi de chaque journée de prestation, sans erreurs ni oublis, ainsi que par le consultant.
- * La cohérence des dates indiquées dans les feuilles d'émergence et les factures du consultant
- * La cohérence des désignations des chantiers dans les divers documents

Nota : ce processus pourra être modifié en fonction de l'évolution des exigences de nos financeurs.

2.4. OBTENTION DES RESULTATS

Le présent accord cadre engage le consultant sur des moyens, mais aussi sur les résultats des prestations (plan d'action établi à la fin de la mission ou roadmap).

A l'occasion des réunions de fin de mission, avec le Chef d'entreprise et MOV'EO, un point systématique sera fait pour comparer les résultats obtenus aux objectifs visés.

Des points téléphoniques ou par mail peuvent être prévus à mi-parcours.

Bien que l'atteinte des résultats ne puisse être attribuée uniquement à l'efficacité du consultant, elle sera un critère déterminant pour la poursuite de la collaboration avec MOV'EO.

2.5. MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

La prestation donne lieu à l'émission par l'attributaire de factures, individuelles pour chaque entreprise et pour chaque journée (ou ensemble de journées si elles sont groupées). Ces factures comportent impérativement les informations suivantes concernant le titulaire :

- * Le nom de l'entreprise
- * L'intitulé de la mission d'accompagnement
(qui doit être conforme à l'intitulé figurant sur la feuille d'émargement)
- * Le nom du consultant
- * La (ou les) date(s) d'intervention concernées
- * Le nombre de journées facturées
- * Le coût unitaire et le coût total
- * Le nom de la Banque
- * Le code IBAN
- * Le numéro de TVA intracommunautaire

La facturation est faite à l'ordre exclusif de MOV'EO et sera adressée à l'adresse suivante :

MOV'EO
Technopôle du Madrillet
Avenue Galilée BP 20060
76801 St Etienne du Rouvray

Les règlements sont effectués par MOV'EO, par chèque ou virement bancaire, à quarante-cinq (45) jours, à compter de la date de réception de la facture.

Dans le cas de résiliation, avant terme, du projet, l'attributaire arrêtera les comptes et établira une facture des dépenses engagées, non couvertes par des factures antérieures, et la présentera à MOV'EO pour règlement.

Les sommes versées par MOV'EO au Titulaire seront déclarées à l'administration fiscale en tant qu'honoraires.

2.6. SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE DISCRETION

L'attributaire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions, écrites ou orales, dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers, sans l'accord préalable de MOV'EO. Cette obligation de confidentialité est stipulée sans limitation de durée. Elle ne s'éteindra, le cas échéant, que lorsque les informations concernées seront tombées dans le domaine public.

2.7. PROPRIETE DES TRAVAUX

Tous les résultats et travaux produits en exécution des missions réalisées par l'attributaire sont la propriété exclusive de MOV'EO et/ou de l'entreprise, selon leur accord, ce qui exclut toute possibilité de cession, à quelque titre que ce soit, par l'attributaire. En revanche, les méthodes ou savoir-faire élaborés par l'attributaire à l'occasion de la réalisation de ces travaux, demeurent sa propriété, MOV'EO et l'entreprise en bénéficiant seulement avec un droit d'usage non exclusif.

2.8. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

En cas d'accident survenu du fait de l'exécution de la présente convention, à leur personnel respectif, MOV'EO et l'attributaire s'engagent à régler dans le cadre de la responsabilité de droit commun, les recours des victimes et des caisses de sécurité sociale.

L'attributaire est tenu de garantir les risques mis à sa charge, ainsi que sa responsabilité civile.

MOV'EO a souscrit une police d'assurances pour garantir sa responsabilité civile.

L'attributaire déclare avoir effectué toutes les démarches administratives nécessaires et notamment son immatriculation à l'URSSAF et dégage MOV'EO de toute responsabilité et conséquence fiscale et sociale découlant du non-respect par lui de ses obligations.

Conformément aux articles L.324-10 et L.324-14 du code du travail français, l'attributaire doit fournir à MOV'EO un justificatif de son immatriculation à l'URSSAF.

2.9. FORMALITES PAR L'ATTRIBUTAIRE

L'attributaire déclare avoir effectué toutes les démarches administratives nécessaires et notamment son immatriculation à l'URSSAF et dégage MOV'EO de toute responsabilité et conséquence fiscale et sociale découlant du non-respect par lui de ses obligations.

Conformément aux articles L.324-10 et L.324-14 du code du travail français, l'attributaire doit fournir à MOV'EO un justificatif de son immatriculation à l'URSSAF.

2.10. RESILIATION

La présente convention peut être résiliée dans les conditions suivantes :

- * A tout état d'avancement du projet, si MOV'EO et le Titulaire en décident conjointement sur consultation de l'entreprise concernée.
- * A la demande de l'une des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.
- * A la demande de l'une des parties en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations par l'autre partie, non réparée dans un délai de 10 jours à compter de la remise de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ladite inexécution et se prévalant de la présente cause.

2.11. DROIT APPLICABLE

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, et après échec de la conciliation entre les parties, le litige sera porté devant le TGI de Rouen, à qui il est fait attribution exclusive de juridiction.

2.12. CALENDRIER

- * Date de lancement de la consultation : **5 décembre 2017**
- * Date limite de dépôt des candidatures : **8 janvier 2018 à 12h**
- * Sélection des candidats : **15 janvier 2018 à 17h**
- * Réalisation des missions d'accompagnement : à compter de **janvier 2018** et **jusqu'au 31 décembre 2019**. Cette date pourra être amenée à évoluer de façon tacite dans l'hypothèse d'une prorogation de la convention de financement du programme, auquel cas Mov'eo notifiera les entreprises retenues de ladite prorogation.



ANNEXE 1

Grille d'évaluation des prestataires candidats

Programme Mov'eoBoost

Critère	Pourcentage	Note
Critère n°1 : valeur technique de l'offre	70%	
Expérience dans les PME/TPE industrielles et/ou PME/TPE innovantes	25%	<i>Note de 1 à 25</i>
Capacité d'accompagnement et de pédagogie pour rendre autonome l'entreprise et lui permettre de mettre en œuvre les préconisations et de pérenniser les résultats obtenus	20%	<i>Note de 1 à 20</i>
Méthodologie déployée dans l'approche proposée	15%	<i>Note de 1 à 15</i>
Compétences de l'équipe impliquée dans la réalisation des prestations	10%	<i>Note de 1 à 10</i>
Critère n°2 : prix	30%	<i>Note de 1 à 30</i>
Note Globale Obtenue		<i>Note de 1 à 100</i>

